

**Avis public**

Avis public – Règlement 447-2024 – Modifiant le règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle  
 Avis public – Demande de dérogation mineure 2025-001 – Lot 5 123 637



Vous prévoyez une fête de famille ou un party de bureau? Un mariage, un shower ou même des funérailles? Nous pouvons vous recevoir.

Le Centre socio-culturel de Saint-Stanislas-de-Kostka peut être réservé pour des groupes de 20 à 200 personnes.

- Service de bar disponible sur place.

Veillez communiquer avec la Municipalité pour réserver votre date. Tarifs préférentiels pour les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Pour réservation ou information :  
 450 373-8944 #206

**MARS** 2025

**AVRIL** 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	5	6	7	8 <small>JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES</small>
9	10 <small>SAINT-PATRICK</small>	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18 <small>VENDREDI SAINT</small>	19
20 <small>PÂQUES</small>	21 <small>LUNDI DE PÂQUES</small>	22 <small>JOUR DE LA TERRE</small>	23	24	25	26
27	28	29	30			

**À LA MAIRIE**

Jean-François Gendron  
 Maire  
 Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

**Sylvain Poirier**  
 Conseiller District 1  
 conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

**Mario Prévost**  
 Conseiller District 2  
 conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

**Louise Théorêt**  
 Conseillère District 3  
 conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

**Raymond Martin**  
 Conseiller District 4  
 conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

**Jacques Mailloux**  
 Conseiller District 5  
 conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

**Mario Archambault**  
 Conseiller District 6  
 conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

# Mars

Le **STAN-INFO**



**BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE**

CENTRE MUNICIPAL  
 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0  
 Téléphone : 450 373-8944  
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>  
 Lundi au jeudi : 9 h à 16 h  
 Vendredi : 9 h à 12 h  
 Fermé entre 12 h et 13 h



Chères Staniçoises, chers Staniçois,

Je suis heureux de vous annoncer que lors de la dernière séance du conseil municipal, nous avons octroyé le contrat pour des travaux très attendus. En effet, la Municipalité procédera à des travaux de pavage de la rue Brosseau, entre la route 132 et le chemin de la Baie.

Depuis plusieurs années, nous travaillons avec diligence pour réaliser ce projet avec le dépôt d'une demande de subvention auprès du ministère des Transports qui nous a été refusée. Toutefois, nous avons tout de même réussi à obtenir des subventions au cours des dernières années pour refaire le rang du Cinq ainsi qu'une partie du chemin de la Rivière. Ces réalisations témoignent de notre engagement constant à améliorer nos infrastructures routières.

Les travaux de pavage de la rue Brosseau débiteront dès que la température le permettra au printemps. Nous prévoyons que ces travaux amélioreront considérablement la qualité de vie de nos résidents en facilitant les déplacements et en augmentant la sécurité routière. Nous nous excusons à l'avance pour les inconvénients temporaires que ces travaux pourraient causer et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension. Nous vous communiquerons dans les prochaines semaines la planification des travaux et les incidences sur les détours qui seront inévitables pendant quelques jours.

Il est important de rappeler que la Municipalité s'efforce chaque année d'investir dans nos infrastructures routières en fonction de notre capacité financière. Nous sommes déterminés à améliorer la qualité de nos routes pour le bien-être et la sécurité de tous nos citoyens. Votre soutien et votre collaboration sont essentiels pour la réussite de ces projets.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien continu.

Jean-François Gendron

Maire de Saint-Stanislas-de-Kostka





## Fin des droits acquis pour les piscines résidentielles

Comme vous le savez peut-être déjà, dès le 30 septembre 2025 tous les propriétaires de piscine, incluant celles installées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 et qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, devront avoir mis aux normes leurs installations.

Nous voulons vous informer que lors de la prochaine saison estivale, une inspection des piscines sur le territoire sera effectuée afin de s'assurer qu'elles sont sécuritaires et conformes au règlement provincial sur les piscines résidentielles.

Pour limiter l'accès des jeunes enfants, les règles s'appliquent à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres).

Afin de vous assurer que votre piscine répond aux normes et être en mesure d'effectuer les travaux nécessaires si elle ne l'est pas, vous pouvez retrouver le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec directement sur internet ou contacter notre service d'urbanisme qui vous l'enverra par courriel.



Voici les grandes lignes à savoir :

### Installation d'une clôture selon le type de piscine

**Piscines creusées et semi-creusées** : il est obligatoire d'installer une clôture autour de la piscine.

**Piscines hors terre** : les piscines hors terre dont la paroi fait moins de 1,2 m de haut doivent être entourées d'une clôture.

**Piscines démontables** : les piscines démontables dont la paroi fait moins de 1,4 m de haut doivent être entourées d'une clôture.

A poster for a summer day camp. It features a group of children in a circle, some wearing goggles, and a boy in a yellow hoodie in the foreground. The text is in French and provides details about the camp's activities, registration dates, and contact information.

**Camp de jour été 2025**

Cet été à nouveau, l'équipe de l'Air en Fête est fière de se joindre à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour vous proposer un camp de jour rempli de sourires.

Animations spéciales, bricolages, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, grands jeux, chansons, sorties et plusieurs autres surprises attendent votre enfant.

- Les inscriptions en ligne débutent le 26 mars à 9H00 am
- Offert 8 semaines - du mercredi 25 juin au 16 août
- Inscription à la semaine
- Nouveau - Service de garde facultatif
- 3 Sorties facultatives durant l'été

Créer le sourire dans un environnement sécuritaire!

**l'Air en Fête**  
Créateur de sourires

**POUR TOUT SAVOIR SUR LE CAMPS DE JOUR DE L'ÉTÉ 2025**

[airenfete.com/camps-de-jour/saint-stanislas-de-kostka/](http://airenfete.com/camps-de-jour/saint-stanislas-de-kostka/)  
514 990-1414 poste 205

**RAPPEL** : 1er versement des taxes municipales doit être effectué au plus tard le 11 mars 2025.

### Origine de la journée de la Femme

La journée internationale des droits des femmes est célébrée le 8 mars et trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XXe siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

Elle a été officialisée par les Nations unies en 1977, invitant chaque pays de la planète à célébrer une journée pour les droits des femmes.

C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de revendiquer l'égalité, de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société. Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des manifestations partout dans le monde, pour faire aboutir leurs revendications, améliorer la condition des femmes, fêter les victoires et les avancées.

Alors comme tous les ans, il ne fait aucun doute que cette journée sera encore largement relayée par les médias. En effet, les droits de la femme restent encore aujourd'hui un sujet important à défendre devant les inégalités qui persistent dans nos pays développés comme par exemple dans le monde du travail, ou dans d'autres pays du monde où ils ont malheureusement régressés, voire sont tout simplement bafoués par les autorités ou par une partie des populations.



**Journée  
de la  
femme**



**3 MARS- 11 AVRIL 2025**



# CLINIQUE D'IMPÔT POPULAIRE

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

Prendre rendez-vous  
dès le 3 février  
 **579 961-1035**

Lieu : Club nautique de Valleyfield  
410, rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield

## ADMISSIBILITÉ:

Résidents: Salaberry-de-Valleyfield  
St-Stanislas-de-Kostka

Montant maximum de revenu  
pour être admissible

➤ Personne seule: moins de 40 000 \$

➤ Adulte avec une personne à charge: moins de 50 000 \$ + 3 500 \$  
pour chaque personne à charge additionnelle

➤ Couple: moins de 50 000 \$ + 3 500 \$ pour chaque personne à  
charge additionnelle

➤ Étudiant de niveau postsecondaire

➤ Revenus de placement et  
travailleur autonome 1000 \$ et moins



CENTRE  
**D'ACTION  
BÉNÉVOLE**  
DE VALLEYFIELD

**GRATUIT**

## Caractéristiques de la clôture

Les clôtures limitant l'accès à une piscine doivent :

- Avoir une hauteur minimale de 1,2 m
- Empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- Ne pas être conçues de manière à pouvoir être escaladées facilement.

De plus, si la clôture est en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Une haie ou des arbustes ne peuvent pas constituer une clôture.



## Caractéristiques des portières

Toute porte donnant accès à la piscine doit respecter les caractéristiques suivantes :

- Se refermer et se verrouiller automatiquement;
- Avoir un loquet de sûreté installé à l'intérieur de l'enceinte. Il est toutefois possible d'installer le loquet du côté extérieur, s'il se trouve à au moins 1,5 m de hauteur.

De plus, la porte doit respecter les mêmes caractéristiques que la clôture.



## Accès à une piscine hors terre

Si vous avez accès à votre piscine au moyen d'une échelle amovible, celle-ci doit être munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.

Si vous avez accès à votre piscine à partir d'une plateforme (deck), il faut qu'une clôture munie d'une portière de sécurité soit installée soit au bas de la plateforme, soit sur celle-ci.

Si vous avez accès à votre piscine à partir d'une terrasse rattachée à votre résidence, il faut qu'une clôture munie d'une portière de sécurité soit installée sur la terrasse, entre la maison et la piscine.





## Service incendie

### Avertisseur de fumée fonctionnel

Pour vérifier le bon fonctionnement d'un avertisseur de fumée, il suffit d'appuyer sur le bouton pendant quelques secondes, jusqu'à ce qu'il émette un signal sonore. S'il est en bon état, il émettra un signal dès son déclenchement; mais s'il émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est faible et doit être changée.

On ne doit jamais utiliser de piles rechargeables dans un tel appareil. On doit compter un minimum d'un avertisseur de fumée par étage, de même qu'au sous-sol et idéalement, dans chaque chambre à coucher. Un appareil endommagé, poussiéreux ou n'émettant pas de signal après le remplacement de la pile, doit absolument être changé.

Un avertisseur de fumée doit être remplacé tous les dix ans (selon la date indiquée sur le boîtier). En l'absence d'indication, il ne faut prendre aucun risque et le remplacer.

Lorsqu'un avertisseur de fumée relié à une centrale d'alarme est défectueux, il affichera un trouble sur panneau de contrôle. Le cas échéant, il faut communiquer avec la compagnie. Seul un technicien certifié peut en faire la vérification.

Il importe de préciser que les propriétaires de logements doivent fournir un avertisseur de fumée à leurs locataires, toutefois ces derniers sont responsable de leur entretien et de changer les piles lorsque nécessaire.

Rappelons que la fumée est la principale cause de décès dans un incendie. Seules trois minutes suffisent à la fumée pour asphyxier une personne. Les effets toxiques des gaz et de la fumée, créés par les flammes, peuvent empêcher les victimes de se réveiller. Voilà pourquoi un avertisseur de fumée adéquat, jumelé à un plan d'évacuation à jour, contribuent à sauver de nombreuses vies.

## Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée

### 1. Quel avertisseur choisir ?

#### À pile

- Prférez un avertisseur à pile longue durée.



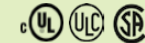
#### Électrique

- Prférez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Des avertisseurs interconnectés font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) — un gaz mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone.

#### Recherchez ces logos !

Avertisseur de fumée :



Avertisseur de monoxyde de carbone :



Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.

### 2. Où les installer ?

- Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol.
- Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.



Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.



### 3. Comment les vérifier ?

#### Une fois par mois

- Vérifiez la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.



Un avertisseur qui fonctionne, ça sonne !

#### Une fois par année

- Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuels sur demande. Informez-vous !

## Ils ne sont pas éternels...

- Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans**.
- Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.

Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée; si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui!



#### Attention !

- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil.
- N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.



Pas d'avertisseur : c'est mortel !

### Responsabilités des propriétaires et des locataires

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

### En savoir plus ?

- Informez-vous auprès de votre municipalité ou auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). La RBQ administre le Code de sécurité, dans lequel sont notamment consignées des obligations concernant la sécurité incendie.
- Ces obligations s'adressent entre autres aux propriétaires d'immeubles de plus de deux étages et de plus de huit logements.
- Vous êtes visé par cette réglementation? Pour tout savoir sur vos obligations, consultez [rbq.gouv.qc.ca/securite](http://rbq.gouv.qc.ca/securite).

### Au son de l'avertisseur de fumée : sortez !

La fumée est mortelle et se propage rapidement. Chaque seconde est comptée, vous avez moins de trois minutes pour évacuer!

- Alerte sans délai vos enfants et les autres occupants.
- Sortez de la maison sans perdre de temps.
- Rendez-vous au point de rassemblement à l'extérieur et vérifiez que personne ne manque à l'appel.
- Appelez le 9-1-1 une fois dehors.

### La règle d'or

**Ne retournez jamais** dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes.

Appliquez la formule qui augmentera vos chances de sortir sain et sauf d'un incendie :

Vérifiez l'avertisseur de fumée + Préparez un plan d'évacuation + Exercez-vous à évacuer

Augmentez vos chances de sortir sain et sauf d'un incendie.

Pour plus d'information, communiquez avec le service de sécurité incendie de votre municipalité ou consultez [securitepublique.gouv.qc.ca](http://securitepublique.gouv.qc.ca).

### Avez-vous un avertisseur de fumée ?

Les incendies mortels surviennent surtout la nuit. Pensez-y! Vous aurez besoin d'un avertisseur de fumée qui fonctionne pour vous réveiller!

- Installez des avertisseurs de fumée et vérifiez leur bon fonctionnement.

Rappelez-vous, le feu ne dort jamais !

### L'avertisseur de fumée... sauve des vies !

Sécurité publique Québec

## Changement d'heure (9 mars 2025)

Pourquoi change-t-on l'heure?

C'est en 1918, pendant la Première Guerre mondiale, que la Chambre des communes du Canada adopta la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour dans le but d'économiser l'électricité et de maximiser l'utilisation de la période d'ensoleillement. Puis, en 2006, le Canada a adopté la Loi sur le temps légal visant à normaliser l'heure entre le Canada et les États-Unis qui venaient d'adopter l'Energy Policy Act of 2005 ayant pour but l'économie d'énergie dans une optique environnementale.

Donc, depuis 2007, la période d'application de l'heure avancée est plus longue de 4 ou 5 semaines puisque nous avançons maintenant l'heure le deuxième dimanche de mars (au lieu du premier dimanche d'avril) et que nous revenons à l'heure normale le premier dimanche de novembre (au lieu du 2e dimanche d'octobre).